



No de résolution
ou annotation

9^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 2 novembre 2021, à 19 h, virtuellement (plateforme Microsoft Teams), sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M. Rafik Bourennani, vice-président
M^{me} Mélanie Crête, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M^{me} Mylène Gauthier, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M. Mathieu Ouellet, membre du conseil d'administration
M. Robert Paquin, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration
M^{me} Pamela Trottier-Poirier, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

SONT EXCUSÉS :

M^{me} Marny Bell, membre du conseil d'administration
M. Alexy Vezeau, membre du conseil d'administration

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, vérifie la procédure de convocation. Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, confirme que la procédure était conforme à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique* et aux dispositions du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois*.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Vérification de la procédure de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat de services professionnels - projet de réfection du parement extérieur de la Polyvalente Le Carrefour
5. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

9^E SÉANCE

CA_104-21-22

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET DE RÉFECTION
DU PAREMENT EXTÉRIEUR DE LA POLYVALENTE LE CARREFOUR**

CONSIDÉRANT la résolution CA_097-21-22, adoptée le 31 août 2021, autorisant les projets retenus au budget d'investissements 2021-2022 et la publication des appels d'offres pour leur réalisation;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection des parements extérieurs de la Polyvalente Le Carrefour figure sur ladite liste et qu'un appel d'offres public fondé sur la qualité a été publié pour des services professionnels en ingénierie (structure, mécanique et électricité) pour ce projet;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection;

CONSIDÉRANT qu'une seule firme a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (art. 46, al.2)* prévoit qu'une autorisation du dirigeant de l'organisme est requise avant la conclusion d'un contrat lorsqu'un seul prestataire de services a présenté une soumission conforme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en ingénierie (structure, mécanique et électricité) à Stantec Experts-conseil Ltée;

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale